



**MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 25-01**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, France Brassard, Directrice générale et greffière-trésorière par Intérim de la Municipalité de Longue-Rive, QUE :

Le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive au cours de sa séance ordinaire du 13 février 2025 a adopté le règlement numéro 25-01 portant le titre :

**RÈGLEMENT 25-01 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES ET DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2025, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-01**

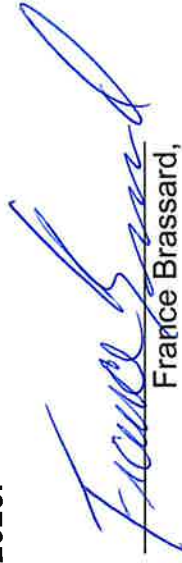
Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la directrice générale et greffière par intérim, situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive, aux jours et heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. Présentation d'un avis de motion le 12 décembre 2024
2. Présentation d'un projet de règlement le 9 janvier 2025
3. Adoption d'un règlement le 13 février 2025
4. Avis de promulgation le 17 février 2025

**CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.**

**DONNÉ À Longue-Rive, ce 17<sup>e</sup> jour de FÉVRIER 2025.**

  
France Brassard,  
Directrice générale et greffière-trésorière

**Certificat de publication (article 420)**

Je, soussignée, France Brassard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 00 et 16 h 30 le 17<sup>e</sup> jour de février 2025 à l'Hôtel de ville, au bureau de poste sur le site internet de la Municipalité.

**DONNÉ À LONGUE-RIVE, CE 17<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2025.**

  
France Brassard,  
Directrice générale et greffière-trésorière